
Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Lavaysse, ancien porte-drapeau du régiment ci-devant Angoumois, qui offre une uniforme complète et le brevet d'une pension de 315 livres, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation du don du citoyen Lavaysse, ancien porte-drapeau du régiment ci-devant Angoumois, qui offre une uniforme complète et le brevet d'une pension de 315 livres, lors de la séance du 21 ventôse an II (11 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30729_t1_0315_0000_5

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

36

Le citoyen Pierre-Joseph Lavaysse, ancien porte-drapeau du régiment ci-devant Angoumois, fait don à la patrie d'un habit uniforme complet, et abandonne les arrérages échus et à échoir, pendant tout le temps de la guerre, d'une pension de 315 liv. dont il envoie le brevet.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

37

Les membres de la société montagnarde de Vaucouleurs envoient l'état des dons patriotiques et de l'argenterie des églises qu'ils ont adressés au district.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vaucouleurs, 22 pluiv. II. A la Conv.] (4).

« Citoyens,

Ce n'est pas tout que d'élever dans l'intérieur l'homme à la hauteur des principes de notre heureuse régénération, ce n'est pas assez de nourrir son âme des vertus que les sans culottes professent; l'humanité, nous disons plus, le devoir doit porter les sociétés à étendre leurs secours sur leurs frères d'armes qui ont la générosité de sacrifier leur vie pour le bonheur commun de la France; leurs besoins doivent toujours être à l'ordre du jour; pénétrés de ces grandes vérités, nous n'avons eu qu'à parler aux cœurs des vrais patriotes, tous se sont empressés à contribuer avec nous au soulagement de nos défenseurs: déjà nous avons adressé à nos frères de Mouzon un tonneau de charpie du poids de 60 livres et des bandes, que nous les avons invités à faire passer dans une des ambulances de santé la plus proche des armées, puisse notre prévoyance à cet égard n'être suivie d'aucune exécution!

Nous avons aussi chargé notre municipalité de vous faire parvenir deux décorations militaires que deux officiers du 23^e régiment de cavalerie ont déposés sur notre bureau n'ayant pu jusqu'alors le faire plutôt vû leur présence assidue aux armées.

Nous avons chargé nôtre district de vous faire parvenir 104 chemises, 6 paires de souliers et une paire de bas: nous espérons que cet envoi ne sera pas le dernier.

Enfin nous avons à nôtre tour arraché des mains de la superstition les hochets riches et déplacés que ses insidieux ministres avoient eu l'adresse de dérober à la fortune publique, ses dépouilles consistent pour notre petit canton

en 178 marcs 7 onces d'argenterie, et en une quantité assez considérable d'autres métaux.

Persévérance dans vos salutaires principes, union dans toutes les autorités, et le triomphe de la République est assuré. Vive la Montagne ».

DUPUIS (secrét.), ESBERARD (présid.),
GUILLEAUD.

38

La société populaire de Strasbourg annonce à la Convention qu'elle a célébré l'anniversaire de la mort du tyran, en offrant à la République deux cavaliers montés et équipés.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au ministre de la guerre (1).

39

La société des Sans-culottes de St-Privat (2) annonce que les citoyens de cette commune ont anéanti le fanatisme, et envoyé l'argenterie de leur église à la monnaie; que leur curé vient de se marier, et que 57 chemises vont être envoyées aux défenseurs de la patrie. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Saint-Privat, s. d. A la Conv.] (4).

« Citoyens, la société républicaine des sans-culottes de St Privat a dès sa formation eut le désir d'en instruire la Convention, en l'invitant à rester à son poste, elle l'a félicité des sages loix qu'elle nous donne, et sur lesquelles reposent les bases de notre auguste gouvernement.

C'est à toy, Montagne sainte, à qui nous devons le double bonheur d'exister encore et d'être républicain. C'est à la fermeté, aux veilles, et aux sollicitudes, que se donnent les représentants, qui siègent sur ton sommet.

Oh! Sinäï, plus vrai, plus pur que celui de Moïse, que le Dieu qui t'anime ne cesse point de faire gronder son tonnerre sur les coupables qui s'opposent à tes augustes volontés, et que la Justice républicaine fasse tomber les têtes des coupables. Le tems des ménagemens est passé, ainsy que celui des deux mesures, et des indulgences; il faut que nous ne soyons plus qu'un seul peuple, et non pas deux nations opposées; il faut que les malveillans, et les ennemis de l'intérieur, soient exterminés comme ceux du dehors, nous demandons un décret portant peine de mort contre tous les individus, reconnus aristocrates sans exception.

C'est avec toute la joye dont de vrais républicains doivent être animés que nous apprenons à la Convention que l'esprit républicain

(1) P.V., XXXIII, 197. B⁴ⁿ, 21 vent. (suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 197.

(3) P.V., XXXIII, 197. B⁴ⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 571; Ann. patr., p. 1939; M.U., XXXVII, 344.

(4) C 294, pl. 970, p. 26.

(1) P.V., XXXIII, 198. B⁴ⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t); Mon.. XIX, 685; C. Eg., n° 571; J. Sablier, n° 1191.

(2) Dordogne.

(3) P.V., XXXIII, 198. B⁴ⁿ, 21 vent. (suppl^t) et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) F¹⁷ 1010^B, pl. 2, p. 2759.